

2014/0003(NTT) - Horizon 2020

Horizon 2020 est l'instrument financier qui met en ?uvre "l'Union de l'innovation", une initiative-phare du programme Europe 2020, visant à assurer la compétitivité globale de l'Europe. Il rassemble les financements de la recherche et de l'innovation de l'UE, qui ont été alloués jusqu'en 2013 via le 7e programme-cadre pour la recherche et le développement technologique, le programme Compétitivité et Innovation et l'Institut européen d'innovation et de technologie.

Horizon 2020, doté d'un budget d'environ 80 milliards EUR pour la période 2014-2020, vise à stimuler la croissance et l'emploi en Europe et poursuit trois objectifs généraux:

1. Excellence scientifique, visant à consolider et élever le niveau d'excellence de la base scientifique de l'Europe ;
2. "Leadership" industriel, visant à promouvoir la recherche et l'innovation par le soutien aux activités orientées vers le marché ;
3. Défis sociétaux, qui répondent aux priorités identifiées dans la Stratégie Europe 2020.

En novembre 2013 le Parlement a adopté, en première lecture avec le Conseil, les actes législatifs liés au paquet Horizon 2020. Lors des négociations, le Parlement a obtenu un renforcement du soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) ainsi qu'un meilleur équilibre entre petits, moyens et grands projets. En outre, le Parlement a ouvert l'accès aux publications scientifiques, assuré un meilleur équilibre entre les hommes et les femmes, renforcé le contrôle des dépenses pour les partenariats public-privé (PPP) et soutenu le projet pilote «voie express pour l'innovation» visant à réduire le laps de temps entre l'idée et le marché.

Le Parlement a également veillé à ce que près de 800 millions EUR du budget Horizon 2020 soient affectés aux mesures liées à la "diffusion de l'excellence et l'élargissement de la participation" pour augmenter le nombre de chercheurs participant au programme, contribuant ainsi à combler l'écart de la recherche et l'innovation en Europe. Il a également fait en sorte que plus de 450 millions EUR soient alloués à la "Science avec et pour la société" et que l'Institut européen de technologie (IET) dispose d'un budget propre.

[\\${proc.objectReference}](#)

[\\${proc.objectReference}](#)

[\\${proc.objectReference}](#)

[\\${proc.objectReference}](#)

[\\${proc.objectReference}](#)

[\\${proc.objectReference}](#)